

## Petite subvention de recherche du PPP de 2021

### AVIS DE CONCOURS DE FINANCEMENT

Date limite de présentation de candidature (étape 1)	<u>22 septembre 2021</u> (voir la section Évaluation et sélection ci-dessous pour connaître les détails des étapes et de l'échéancier)
Avis de décision (étape 1)	7 octobre 2021 (passage à l'étape 2 ou non)
Présentation en ligne (étape 2)	18 octobre 2021
Avis de décision (étape 2)	19 octobre 2021 (passage à l'étape 3 ou non)
Réponse (étape 3)	21 octobre 2021
Avis de décision (finale)	25 octobre 2021 (bénéficiaire final[e])
Date d'entrée en vigueur de la subvention	1 <sup>er</sup> décembre 2021
Date d'échéance de la subvention	30 novembre 2022
Montant total de la subvention	15 000 \$
Nombre prévu de subventions attribuées	1

#### DESCRIPTION

Dans le cadre de son engagement envers la participation des patients à la recherche sur le cancer, l'[Alliance canadienne pour la recherche sur le cancer \(ACRC\)](#) lance son premier concours de financement dans le cadre de son Programme de participation des patients à la recherche sur le cancer ([PPP](#)). Intégré à la [Conférence canadienne sur la recherche sur le cancer \(CCRC\)](#) qui se tient tous les deux ans depuis 2017, le PPP offre d'une part l'occasion aux patients partenaires de s'informer sur les travaux scientifiques de pointe menés par des chercheurs et des stagiaires dans le domaine du cancer au Canada et, d'autre part, à la communauté scientifique de discuter et d'interagir avec les patients partenaires qui veulent en apprendre davantage au sujet de la recherche sur le cancer et de montrer que les patients participants peuvent valoriser le processus de recherche sur le cancer.

Dans ce contexte, le terme *patient* est utilisé comme terme général qui englobe les personnes qui ont ou ont eu un cancer de même que les aidants, y compris la famille et les amis, qui ont pris ou prennent soin d'un patient atteint de cancer. L'*engagement des patients* est défini, dans la [Stratégie de recherche axée sur les patients \(SRAP\)](#) – Cadre d'engagement des patients, comme une collaboration fructueuse et active

à la gouvernance, l'établissement des priorités, la réalisation de la recherche et l'application des connaissances. L'engagement efficace des patients se produit tout au long du processus de recherche et améliore la pertinence de la recherche et son application dans les politiques et les pratiques.

Les candidatures soumises dans le cadre de cette occasion de financement seront exclusivement évaluées par des patients participant au PPP dans le cadre d'un processus en trois étapes. Les candidates et les candidats les mieux classés auront l'occasion de présenter un aperçu de leur projet de recherche dans le cadre d'une séance de discussion en ligne (semblable aux présentations faites à l'émission « Dans l'œil du dragon »), à laquelle participera un petit groupe de patients du PPP (étape 2). La candidate ou le candidat sélectionné devra montrer comment les commentaires et les suggestions reçus lors de cette séance auront permis d'améliorer sa demande.

Le Programme de petite subvention du PPP vise à financer :

- Des forums réunissant patients et chercheurs pour établir conjointement les priorités, les protocoles et les procédures de recherche sur le cancer, qui formeraient les bases d'une demande de subvention ultérieure présentée à un autre organisme de financement;
- Des projets pilotes ou des tests de faisabilité visant à appuyer une grosse demande de subvention prévue, dans le cadre de laquelle des patients agissent à titre de représentants ou de contributeurs au projet pilote. Ces études pilotes pourraient par exemple être une évaluation des besoins, des travaux qualitatifs pour élaborer un outil d'enquête, l'évaluation d'un outil d'enquête ou l'essai pilote ou le test de faisabilité d'une intervention;
- Des programmes d'engagement de collectivités mal desservies pour déterminer les besoins, les lacunes, les possibilités et/ou les enjeux prioritaires liés aux politiques dans la lutte contre le cancer ou pour orienter les méthodes de recherche, la sensibilisation du public, l'application des connaissances, etc. Les commentaires et observations pourraient être utilisés pour orienter les travaux de recherche actuels ou prévus. Il est à noter que les candidates et les candidats ont l'obligation de connaître et de respecter les coutumes et les codes de pratique en matière de recherche qui s'appliquent dans la ou les collectivités avec lesquelles ils interagissent. Les méthodes proposées doivent être conformes à l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2018) (consulter le site [https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique\\_tcps2-eptc2\\_2018.html](https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html));
- L'élaboration et l'évaluation de méthodes pédagogiques fondées sur les compétences (ressources didactiques en ligne, etc.) conçues pour aider les patients à mieux comprendre le processus de recherche ou des aspects de la science fondamentale pour un projet de recherche sur le cancer qui sera mené dans le futur;
- Une revue de synthèse sur un sujet lié au cancer qui mise pleinement sur la participation des patients à l'élaboration de la méthodologie, à l'analyse et à la préparation du rapport final. Cette synthèse peut se baser sur un projet subventionné qui est en cours ou sur le point d'être entrepris, ou constituer une nouvelle revue à portée limitée qui est adaptée en fonction du financement demandé. Les patients contribuant de façon substantielle à ce travail doivent être cités comme coauteurs dans toute publication découlant de ce travail (consulter l'article au <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34048618/>);
- D'autres méthodes innovantes qui ne sont pas énumérées ci-dessus et qui font participer directement les patients dans le but de faire avancer des travaux de recherche sur le cancer qui

profiteront aux patients. (Dans une revue exploratoire publiée récemment, des chercheurs de partout au Canada ont discuté du bien-fondé de la participation des patients à la recherche préclinique en laboratoire – consulter l'article au <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352396421002772>.)

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Les candidates et les candidats admissibles peuvent être des stagiaires (maîtrise, doctorat, postdoctorat) ou des chercheurs en début de carrière (moins de cinq ans depuis la date de leur première nomination à un poste lié à la recherche). Sont admissibles les candidates et les candidats travaillant dans l'un des quatre domaines de la recherche (biomédicale, clinique, services et politiques de santé et santé des populations). Les candidatures peuvent être présentées en français ou en anglais, et les étapes suivantes d'évaluation de la candidature pourront se passer en français ou en anglais, au choix de la candidate ou du candidat.

Chaque candidate ou candidat principal peut présenter au maximum une candidature, mais peut toutefois nommer une cocandidate ou un cocandidat sur une autre demande. Les candidatures multiples provenant d'un même groupe de recherche pour des projets semblables seront rejetées.

Les candidates et les candidats doivent :

- être inscrits à la CCRC de 2021 (l'annonce de la candidate ou du candidat sélectionné aura lieu lors de la CCRC);
- résider au Canada;
- être affiliés à un établissement postsecondaire canadien ou à un établissement affilié tel qu'un centre hospitalier ou un institut de recherche, à un organisme non gouvernemental canadien, à une organisation sans but lucratif (y compris un organisme communautaire ou caritatif) ayant explicitement une mission de recherche en santé ou d'application des connaissances, ou à une agence ou à un service d'un gouvernement municipal ou provincial canadien, y compris une région régionale de la santé;
- mener les travaux de recherche proposés au Canada;
- être responsables de la supervision intellectuelle des travaux proposés ainsi que de la supervision administrative et financière de la subvention (pour les stagiaires, ces responsabilités peuvent être assumées par le ou la superviseur[e]).

Les candidates et les candidats ne doivent pas faire l'objet de sanctions en raison d'inconduite financière ou scientifique.

Le nom des cocandidates ou cocandidats, y compris les patients partenaires, doit apparaître dans la demande, sauf si la subvention vise en partie à trouver et à faire participer des patients partenaires admissibles.

## **DÉPENSES ADMISSIBLES**

Le financement doit contribuer à payer les coûts directs des travaux proposés. Le financement ne peut pas entraîner un gain personnel pour la candidate ou le candidat principal ni pour aucun autre membre de l'équipe de recherche proposée. Les travaux de recherche proposés ne peuvent pas faire partie du cursus universitaire normal mais peuvent constituer un élément d'un projet de thèse. **Aucuns frais généraux ou indirects** ne peuvent être payés à l'aide de la subvention demandée.

La petite subvention du PPP peut être utilisée aux fins suivantes :

- **Rétribution du personnel de recherche et des patients partenaires** : fonds pour payer du personnel pour des activités précises dans le cadre du projet, notamment pour rembourser les patients partenaires pour le temps qu'ils ont consacré à fournir leur expertise, leurs commentaires et d'autres contributions directes au projet (au taux de 25 \$/heure);
- **Cadeaux cérémoniaux** : pour les Aînés et les autres gardiens du savoir participant au projet, en reconnaissance des cultures et des traditions des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- **Services de traduction et de transcription** : selon les besoins pour soutenir les consultations et les engagements requis et/ou la création de produits de connaissance;
- **Coûts associés aux rencontres avec les patients qui font partie de la méthodologie du projet** (si les directives sanitaires le permettent) : fonds pour rembourser les frais de déplacement des patients qui assistent à des rencontres en personne, les frais de location d'un espace communautaire où les patients peuvent être réunis pour un congrès ou un forum et les frais liés aux boissons non alcoolisées et aux aliments servis aux patients qui assistent à un congrès ou à un forum;
- **Participation à un congrès** : participation à un maximum d'un congrès en personne ou en ligne (pour lequel des frais d'inscription sont exigés) pour accroître les connaissances ou l'éducation de la candidate ou du candidat sur la participation des patients à la recherche. Ces frais de congrès ne peuvent pas être supérieurs à 1 500 \$ (10 % du montant de la subvention);
- **Frais de revue en libre accès** : coûts pour publier les résultats du projet dans une revue en libre accès conformément aux règles de la Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications (consulter le site <https://cihr-irsc.gc.ca/f/32005.html>). Les frais de publication d'un maximum d'un article peuvent être payés;
- **Autres dépenses** : coûts associés à l'élaboration ou à l'évaluation d'une enquête, l'utilisation d'équipement de recherche spécialisé, l'achat d'ensembles de données, de petits appareils, de logiciels requis pour soutenir les activités de recherche et de fournitures qui ne sont pas fournies par l'établissement, etc.

Sauf indication contraire ci-dessus, les règles du Guide d'administration financière des trois organismes s'appliquent (consulter le site

[https://www.nserc-crsng.gc.ca/interagency-interorganismes/TAFA-AFTO/guide-guide\\_fra.asp](https://www.nserc-crsng.gc.ca/interagency-interorganismes/TAFA-AFTO/guide-guide_fra.asp)).

## **MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Les fonds de la subvention seront versés à l'établissement de la ou du bénéficiaire par le biais d'une entente avec le coordonnateur fiscal de l'ACRC, soit le Partenariat canadien contre le cancer. Tous les fonds *doivent être utilisés* avant la date d'échéance de la période de subvention. Tous fonds restants doivent être remis au Partenariat canadien contre le cancer et seront utilisés pour des concours de petite subvention du PPP ultérieurs.

Cette subvention est non renouvelable. Une prolongation unique d'une durée maximale de six mois sera envisagée *uniquement dans des circonstances atténuantes*, sur présentation d'une justification écrite comprenant l'ajustement de l'échéancier et du budget.

La ou le bénéficiaire de la subvention devra remplir un rapport d'une page à remettre un mois après la date d'échéance de la subvention et faire une présentation de 15 minutes sur les résultats du projet auprès des membres de l'ACRC lors de l'assemblée annuelle des membres en décembre 2022. La ou le bénéficiaire doit accepter d'être présenté sur les comptes de médias sociaux et sur le site Web de l'ACRC. Le soutien de l'ACRC doit être souligné dans toutes les présentations et publications fondées sur les travaux de recherche financés par cette subvention.

## **PRÉSENTATION D'UNE CANDIDATURE**

Le formulaire de candidature [se trouve ici](#). Il s'agit d'un document PDF remplissable optimisé pour être rempli à l'aide d'Adobe Acrobat Reader. Le formulaire de candidature dûment rempli, signé et sauvegardé doit être soumis avant le 22 septembre 2021 (minuit HNP) à Kim Badovinac à l'adresse [kimberly.badovinac@partnershipagainstcancer.ca](mailto:kimberly.badovinac@partnershipagainstcancer.ca). Les formulaires incomplets ou reçus après la date limite de présentation de candidature seront automatiquement exclus du concours.

Le formulaire de candidature comporte quatre sections : renseignements sur la candidate ou le candidat et les cocandidat(e)s (section 1), présentation du projet (section 2), échéancier du projet (section 3) et budget du projet (section 4).

**Section 1 :** Renseignements sur la candidate ou le candidat (identification, rôle, titres de compétence, établissement d'affiliation, coordonnées de la candidate ou du candidat principal et de son, sa ou ses superviseurs ou cocandidats, le cas échéant). Les cocandidat(e)s sont définis comme étant les personnes qui contribuent à la supervision intellectuelle ou scientifique du projet proposé et qui sont responsables de diriger les activités proposées. Cette liste doit indiquer les patients partenaires, sauf si la subvention vise en partie à trouver des patients partenaires. La signature des représentants de l'établissement requis (les signatures électroniques sont acceptées) doit également être apposée.

Il est à noter que ces renseignements ne seront pas utilisés dans l'évaluation de la candidature pour réduire la possibilité de biais implicite.

**Section 2 :** Description du projet. Description en langage simple du projet ou des travaux de recherche proposés (éviter l'utilisation de jargon technique). La demande doit être concise, mais suffisamment détaillée pour permettre l'évaluation de la valeur du projet. Éléments à indiquer :

1. Titre
2. Sujet de recherche

3. Besoin en matière de recherche : décrire comment le projet comblera une lacune dans les données pertinentes ou aidera à orienter l'élaboration d'autres hypothèses ou projets de recherche. Si la subvention doit servir à financer un complément à des travaux de recherche en cours, la portion précise du projet de recherche que cette subvention rendra possible doit être clairement énoncée.
4. Méthodologie : bref résumé (sous forme de liste à puces) de la méthodologie.
5. Approche envisagée pour la participation des patients : décrire comment, quand et où la participation sera organisée de même que le nombre de participants, y compris comment les patients seront recrutés et soutenus pour que leur contribution soit bénéfique.
6. Résultats attendus
7. Retombées proposées : applications potentielles, pertinence et bénéfices du projet pour les patients à court et à long terme.
8. Courte liste des publications centrales pertinentes servant à orienter les travaux proposés.

Il n'y a pas de limite sur le nombre de mots, mais la description ne doit pas dépasser deux pages ni la limite de l'encadré apparaissant sur le formulaire.

**Section 3 :** Échéancier du projet. Un échéancier pour les principales étapes du projet proposé doit être fourni. La subvention est accordée pour un an. La date d'entrée en vigueur sera le 1<sup>er</sup> décembre 2021, et la date d'échéance, le 30 novembre 2022.

**Remarque concernant les projets nécessitant l'approbation d'un comité d'éthique :** Si l'approbation d'un comité d'éthique est requise, il pourrait être souhaitable que la candidate ou le candidat prépare la demande d'approbation du CER/CEE *au moment de la présentation de la demande de subvention*. Comme le processus d'évaluation du CER/CEE peut prendre de 6 à 8 semaines, il est conseillé, pour maximiser la période active de la subvention, que la candidate ou le candidat soit prêt à présenter sa demande d'approbation au CER/CEE dès réception de l'avis d'attribution de la subvention. Consulter le site [https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique\\_tcps2-eptc2\\_2018.html](https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html).

**Section 4 :** Budget du projet. Une ventilation du budget, avec justification de chaque élément demandé, doit être fournie et conforme aux dépenses admissibles énumérées ci-dessus. Une explication de la façon dont les fonds seront utilisés et de la raison pour laquelle ils sont requis doit être donnée. Si le budget requis pour le projet est supérieur au montant maximal accordé dans le cadre de cette subvention, expliquer de quelle source proviendront les fonds supplémentaires.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Le processus d'évaluation des candidatures en vue de l'attribution de la subvention comportera plusieurs phases et sera effectué entièrement par des participants du PPP de la façon suivante :

Étape 1	Date limite de présentation d'une candidature	Les candidatures pour la subvention conformes aux critères décrits ci-dessus sont présentées	22 septembre 2021
	Avis de décision	Les candidatures dûment remplies sont évaluées et notées par les participants du PPP; les candidates et les candidats sont avisés qu'ils passent ou non à la phase suivante	7 octobre 2021
Étape 2	Présentation en ligne	Les 10 candidates et candidats les mieux classés rencontrent de petits groupes de participants du PPP pour présenter leur projet et recevoir des commentaires sur leur demande	18 octobre 2021

	Avis de décision	Les candidates et les candidats sont avisés qu'ils passent ou non à la phase suivante	19 octobre 2021
Étape 3	Réponse d'une page	Les trois candidates et candidats les mieux classés présentent une réponse d'une page décrivant la façon dont ils amélioreraient leur demande à la lumière des commentaires reçus	21 octobre 2021
	Avis de décision (finale)	La réponse des trois candidates et candidats les mieux classés est évaluée et notée par les participants du PPP; les candidates et les candidats sont avisés des résultats	25 octobre 2021
	Annonce de la décision	La ou le bénéficiaire de la subvention est annoncé lors de la CCRC de 2021	8-10 novembre 2022
Exécution du projet	Date d'entrée en vigueur de la subvention	Le projet est d'une durée d'un an	1 <sup>er</sup> décembre 2021
	Date d'échéance de la subvention	Les résultats du projet sont présentés à l'ACRC lors de l'assemblée annuelle des membres en décembre 2022 et d'un appel en ligne avec les participants du PPP	30 novembre 2022

Étape 1 : Les candidatures seront examinées et évaluées par des participants du PPP sur une échelle de 1 à 5 pour chacun des critères suivants :

- **Retombées proposées du projet de recherche** : Les résultats/retombées sont clairement énoncés et la façon dont ils sont/seront associés à des bienfaits pour les patients à court et à long terme est décrite.
- **Façon d'intégrer ou de faire participer les patients** : La façon de faire participer les patients est bien décrite, est fondée sur les meilleures pratiques et est adaptée au projet proposé.
- **Lisibilité de la demande** : La description des *raisons* pour lesquelles le projet proposé est mené et des *méthodes* qui seront utilisées est claire et compréhensible.
- **Faisabilité du plan de travail** : Les activités sont jugées faisables étant donné l'échéancier fourni et l'expertise de la candidate ou du candidat. Le budget demandé est approprié et bien justifié. La candidate ou le candidat fait la démonstration qu'elle ou il possède les outils et les ressources nécessaires pour mener le projet de recherche.

Étape 2 : Cette séance consistera en une rencontre virtuelle d'une demi-heure avec un petit groupe de participants du PPP. Elle comportera une présentation de 10 minutes donnée par la candidate ou le candidat et une période de discussion et de questions. Les candidates et les candidats sélectionnés pour participer à l'étape de la présentation en ligne seront évalués sur une échelle de 1 à 5 pour chacun des critères suivants :

- **Façon d'intégrer ou de faire participer les patients** : La façon de faire participer les patients est bien décrite. La candidate ou le candidat démontre qu'elle ou il comprend comment la participation des patients est un facteur important de la réussite du projet.
- **Clarté de la présentation** : Le projet est présenté de façon claire et concise et s'appuie sur la demande présentée.
- **Réceptivité** : La candidate ou le candidat répond aux questions des patients et est ouvert aux commentaires. La candidate ou le candidat peut profiter de cette occasion pour demander des suggestions aux patients pour l'aider à améliorer le projet proposé.
- **Retombées proposées du projet de recherche** : Les résultats/retombées sont clairement énoncés et sont associés à des bienfaits pour les patients à court et à long terme.

Étape 3 : Les candidates et les candidats auront l'occasion d'améliorer leur demande en fonction des commentaires reçus. Les candidates et candidats passant à l'étape finale seront évalués en fonction du degré auquel les améliorations proposées à leur demande reflètent les commentaires et les discussions qui ont eu lieu lors de la présentation du projet.

**DES QUESTIONS?**

Veillez communiquer avec :

Kim Badovinac, responsable du programme, ACRC  
[Kimberly.badovinac@partnershipagainstcancer.ca](mailto:Kimberly.badovinac@partnershipagainstcancer.ca)  
416-619-6265